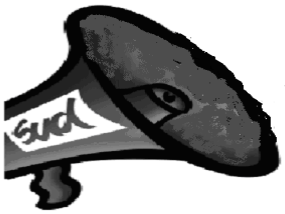

Sud'alerte

N° 44/ Décembre 2017

Journal Sud Santé Sociaux CHU Angers

Edito

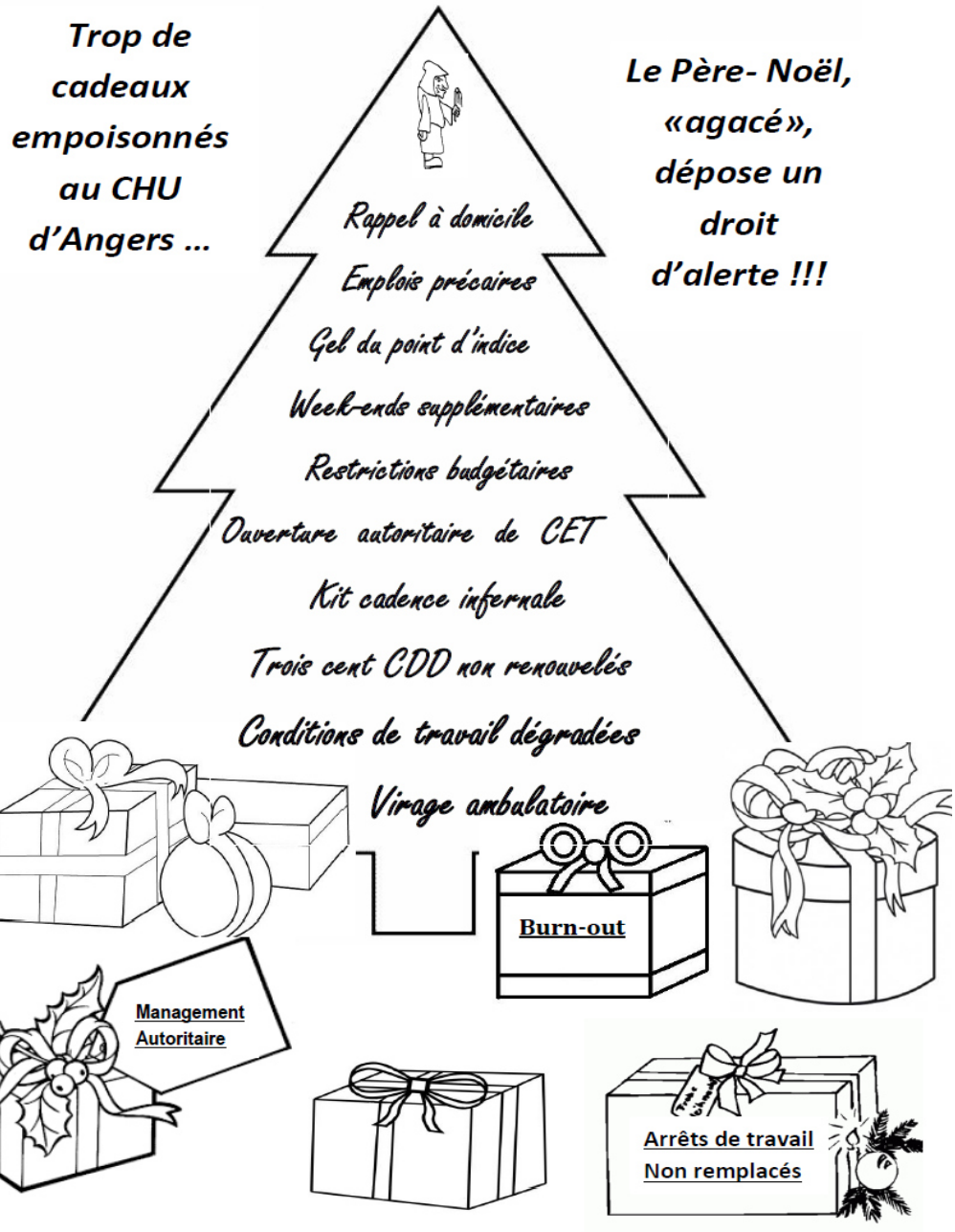

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

Sommaire

Page 1: Edito en image

Page 2: CHSCT

Pages 3, 4 : CTE Novembre

Page 5 : Plan de formation

Page 6: Vos droits

Page 7: Nouveau collègue

Page 8 : Cahier revendicatif

Page 9: Rencontre ministérielle

Page 10: Vous avez la parole

Page 11: Culture et plaisir

Page 12: Joyeuses fêtes !

Actualité CHSCT

Réorganisation de la pédiatrie :

Devant les multiples problèmes concernant la réorganisation de la pédiatrie, il a été voté lors du CHSCT du 27 octobre 2017 le recours à une expertise extérieure à l'établissement.

Sud Santé Sociaux a été désigné comme référent de cette expertise.

Les problèmes sont nombreux et majeurs :
- diminution du nombre d'agents de 12,6 ETP,
- promiscuité des pathologies en hospitalisation (pathologie psy sévère mélangée aux autres pathologies),
- prise en charge psy de très mauvaise qualité, en relation directe avec le manque de personnel,
- parents ne pouvant que très moyennement accompagner leurs enfants, toujours par manque de personnel
- petite instrumentation dangereuse très facilement accessible aux enfants
- incidents majeurs liés au manque de suivi (plusieurs fugues sont à déplorer)

La liste n'est malheureusement pas exhaustive.

La société TECHNOLOGIA désignée par le CHSCT réalisera donc l'expertise. Elle ne manquera pas d'exposer à la Direction ses constatations et ses préconisations.
La Direction suivra t'elle les préconisations de TECHNOLOGIA ?
Le doute est permis !!!!
La Direction sera-t-elle agacée ?
Le doute n'est pas permis !!!

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de la situation.

Dis-moi de quoi tu as besoin, on va t'expliquer comment t'en passer !

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

DECLARATION LIMINAIRE SUD CTE DU 28 NOVEMBRE 2017

Madame la Directrice, ce CTE s'ouvre dans un climat extrêmement dégradé au sein du CHU.

Après plusieurs droits d'alerte, une expertise votée par le CHSCT concernant la réorganisation de la pédiatrie, plusieurs services sont à nouveau dans une situation de crise, due, principalement, à l'absence de remplacements des arrêts maladie et maternité.

C'est le cas au SAU où pas moins de 5 collègues AS sont en arrêt et non remplacés ainsi qu'un congé maternité d'une collègue Hôtesse d'accueil de ce même service, mais aussi en Chirurgie Viscérale, Réanimation Pédiatrique, Réanimation Chirurgicale B, Neuro Chir, Dermatologie, Soins Intensifs de Cardio etc…Malgré nos interpellations à la DRH et à la Direction des soins, aucune mesure ne se met en place. D'ailleurs, ces dernières, sans doute très agacées, ne se donnent même plus la peine de nous répondre.

Serait-ce du mépris envers les salariés? Ou une nouvelle conception des rapports sociaux au CHU ?

Les équipes sont épuisées, et en grande souffrance. Votre décision de ne pas reconduire plus de 300 contrats en CDD ne fait qu'aggraver une situation déjà très tendue. Le ressenti des collègues de n'être que des pions, des chiffres, est bien réel et beaucoup s'interrogent sur la perte de sens de leur métier.

Nous l'avons déjà dit, la ligne rouge a été dépassée, votre politique actuelle est dévastatrice pour l'ensemble du personnel qui ne se retrouve plus dans leurs valeurs professionnelles.

Vous nous avez déclaré être très attachée à l'hôpital public et à ses valeurs, il est donc de votre responsabilité de mettre en œuvre des moyens suffisants pour que l'ensemble des acteurs de l'hôpital puisse assurer, dans des conditions de travail acceptables, la mission qui est la leur, c'est à dire la prise en charge des patients par des soins de qualité et de sécurité, ce qui n'est pas ou plus le cas aujourd'hui.

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

CTE DU 28 NOVEMBRE (suite)

Hôpital de jour obésité et SSR du DSSSLD :

Pour la réouverture du centre d'obésité, La Direction nous a présenté un projet très flou, avec des passerelles et un partage du personnel entre le centre et le SSR.

Le personnel concerné, qui avait mal vécu la fermeture du centre d'obésité, est très favorable à la réouverture mais peu rassuré par un projet qui semble peu abouti, et ne permettra pas une bonne coordination entre les différents intervenants, présents à temps partiel.

Le profil des patients concernés reste très flou, la DSSI précise juste que le projet évoluera en fonction des prises en charge.

Malgré la demande des organisations syndicales de reporter le point, faute d'informations suffisantes, la Direction a maintenu la mise au vote, et proposé de revenir sur le projet dans quelques mois pour un 1er bilan. Les représentants du personnel ont voté contre à l'unanimité.

Réorganisations de services :

A chaque présentation, en CTE, de dossiers de réorganisation de services, on peut désormais faire les mêmes constats: on y retrouve des suppressions de postes, des plannings mal ficelés aves des effectifs insuffisants pour pallier les diverses absences, et de manière récurrente les effectifs intermédiaires, qui sont, comme le terme ambigu ne l'indique pas, au- dessous des effectifs minimums. Voter pour une organisation de service qui comporte des effectifs intermédiaires serait cautionner cette mise en place insidieuse qui, au fil du temps, en se banalisant, deviendrait pérenne. Sud, à chaque fois, rappelle sa position et revendique des organisations de travail respectueuses des salariés.

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

Plan de formation 2018 et plan triennal :

Sud constate que, d'année en année, le plan de formation fait la part belle aux projets institutionnels, aux dépens des demandes individuelles qui, pourtant, sont au départ l'essence même de la formation, car il ne faut oublier que le budget de la formation, c'est l'argent des salariés.

Autre constat : l'impossibilité, souvent, pour l'agent de partir en journées de formation, faute d'effectif suffisant. Là encore, on peut dénoncer un détournement quand on sait que le budget de remplacement, n'est, la plupart du temps, pas utilisé en temps et en heure, mais sert à pallier d'autres types d'absences.

En ce qui concerne la promotion professionnelle, la Direction a décidé de ne plus valider de départ de puéricultrice, estimant ne pas avoir de besoin dans cette profession. Elle émet aussi des réserves sur les départs IFSI, qui, selon elle, présenterait un taux d'échec important; elle veut donc mettre en place un accompagnement des demandes pour mieux détecter les potentiels des candidats. Encore un verrou de plus pour accéder à la promotion professionnelle ?

Plan triennal 2018-2019-2020 :

	2018	2019	2020
CADRES	5	5	5
IBODE	3	3	3
IADE	2	2	2
PUER	0	0	0
IDE	4	4	4
PREPARATEUR	2	2	2
AS	14	14	14
KINE	1	1	1
AMBULANCIER	2	2	2
TOTAL	33	33	33

Comparatif années 2015 à 20120

	2015	2016	2017
CADRES	*6*	*6*	*5*
IBODES	*2*	*2*	*4*
IADE	3	3	2
PUER	1	1	2
IDE	6	5	4
PREPARATEUR	1	1	2
AS	14	14	15
KINE			
AMBULANCIER			
TOTAL	33	32	37

Le nouveau plan triennal est donc revu à la baisse, si certaines professions font leur entrée, d'autres corps de métier par contre se retrouvent désavantagés. Jugeant ce plan nettement insuffisant… **Sud a voté contre.**

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

VOS DROITS…… VOS DROITS……VOS DROITS

Le nouveau guide de Gestion du temps de travail 2018 (GTT) vient de paraitre.

Attention !! Certains articles ne sont pas conformes à la règlementation !!

Un comble !!

Exemple : Titre 2 - Article 8

Dispositions relatives au temps partiel thérapeutique, à la période de préparation au reclassement et au régime de prise en charge des incapacités temporaires reconnues imputables au service.

Ce qui s'applique aujourd'hui :

«Après un congé de maladie, un congé de longue durée»
« La demande d'autorisation de travailler à temps partiel pour raison thérapeutique est présentée par le fonctionnaire accompagnée d'un certificat médical favorable établi par son médecin traitant. Elle est accordée après avis concordant du médecin agréé par l'administration. Lorsque les avis du médecin traitant et du médecin agréé ne sont pas concordants, le comité médical compétant ou la commission de réforme compétente est saisi

« *Le droit syndical est garanti au fonctionnaire. Les intéressés peuvent librement créer des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats*. »
Article 8, titre I (droits et obligations des fonctionnaires).

Les organisations syndicales déclarées disposent de moyens matériels et de temps pour exercer leur droit syndical.
A partir de 2012, **les résultats des élections aux CTE** détermineront l'importance de ces moyens.

Formations syndicales

Tout agent peut bénéficier de **12 jours** de congé pour formation syndicale. La demande de congé doit être déposée par écrit au moins un mois à l'avance.

Réunion mensuelle d'information

Les organisations syndicales peuvent organiser une réunion mensuelle d'information d'**une heure** sur l'établissement ; ces heures mensuelles peuvent être **regroupées sur un trimestre**, soit 3 heures. Tous les personnels, syndiqués et **non syndiqués**, ont le droit d'y participer pendant leurs heures de travail. Mais il peut être refusé pour raison de service.

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

Nouveau collègue, nouveau genre.

Nous l'avions annoncé, le petit robot humanoïde fera bien sa rentrée dans la salle d'attente du service d'anesthésie du CHU d'Angers en Janvier 2018, pour une phase d'expérimentation de six semaines… Avant de voir débarquer ses frangins.
Adapté aux problématiques de santé selon la société Nantaise Concerto…

Mytho, mytho, mytho !!!

A croire qu'ils n'ont jamais mis les pieds dans un hôpital et qu'actuellement ils ne lisent pas la presse. Auraient-ils confondus Hôpital avec Futuroscope ?
Sérieusement !!...
Nous avons en France **5 615 900 citoyens demandeurs d'emploi** (chiffres de Septembre 2017), dont des jeunes diplômés IDE et AS. Nous n'avons que faire de ces robots !

Dans notre établissement, des services sont à la peine par le non remplacement des départs en retraite, des congés maternité, des arrêts de travail, etc… « *Même s'il existe encore un paramètre non mesurable, celui du dévouement (propos recueillis),* les bornes ont été dépassées : ça suffit !!!

Nous voulons des moyens humains suffisants pour apporter aux patients des soins de qualité avec du temps suffisant pour les réaliser.
Humain par un regard, une parole, un geste.
Un regard pour dire « on est là, vous n'êtes pas seul » ;
Une parole pour rassurer, encourager, plaisanter, prendre part ;
Un geste, comme une caresse sur la joue, une présence chaleureuse, ou tenir entre ses mains celles d'un patient et l'accompagner dans les derniers instants de sa vie.
Humain, … simplement humain.
Dans un proche avenir, nous ne serions pas étonnés de voir Goldorak, Bioman, le géant de fer, les powers rangers au détour d'un couloir de l'hôpital. On se demande même si Terminator ne prendra pas prochainement la Direction de notre CHU.

Nous disons que l'Intelligence Artificielle c'est bien, c'est un progrès, sauf quand elle se met au service d'un système de destruction massive, un oiseau rapace nommé capitalisme.

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

CONTRE LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ, SUD SANTE SOCIAUX REVENDIQUE

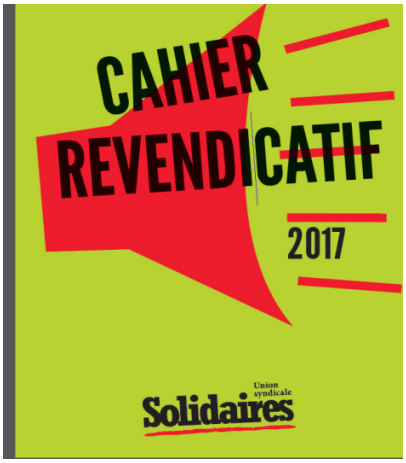

(Extraits du cahier revendicatif de SOLIDAIRES)

Le capitalisme a besoin d'une armée de chômeur-euses et de précaires afin d'asseoir son emprise sur le salariat. Le chantage à l'emploi, le temps partiel forcé, le niveau bas des salaires lui permettent de mettre en concurrence l'ensemble des travailleur-euses. En France, en 2017, 6 millions de chômeurs-euses sont inscrits à Pôle emploi dont près de la moitié ne touche pas d'indemnités. Le nombre de salarié-es précaires a explosé. Aujourd'hui plus de 80 % des nouvelles embauches se font en CDD. Les femmes sont les principales victimes du temps partiel imposé. Cela entraîne une paupérisation croissante d'une partie de la population. Cela implique :

Le partage du temps de travail Pour Solidaires, l'alternative doit reposer sur une réduction drastique du temps que l'on consacre au travail, dans une vie, une année, un mois, une semaine, une journée. Nous voulons une réduction hebdomadaire du temps de travail à 32 heures, voire moins, déclinable selon les secteurs, sans flexibilité, ni perte de salaire, avec respect des périodes de repos et avec des embauches compensatoires. Il faut l'inscrire dans un processus de réduction plus important encore, tourné vers la transformation sociale et écologique.

Redonner du sens au travail avec des emplois utiles La priorité donnée aux besoins sociaux (santé, protection sociale, logement, éducation, transports et équipements collectifs…) doit permettre d'envisager un autre type de développement, une critique du productivisme, et la création d'emplois répondant aux besoins sociaux et soucieux de l'environnement. Des garanties pour les statuts et les contrats

• Le CDI à temps plein comme norme dans le secteur privé et l'emploi statutaire dans la fonction publique.
• Les entreprises et les administrations donneuses d'ordre doivent être entièrement responsables en matière de protection sociale, conditions de travail et garantie de revenus des micro-entrepreneurs-euses qui dépendent d'elles.
• L'arrêt immédiat des recrutements de précaires dans les fonctions publiques et dans les services publics à statut où l'ensemble des personnels doit bénéficier de garanties statutaires et la titularisation des salarié-es précaires présent-es par application du principe : à travail égal, salaire égal et statut égal.
• Le temps partiel doit être choisi et non plus subi, avec automaticité de retour au temps complet sur demande du ou de la salariée.

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

50 minutes chrono, rencontre express avec la ministre de la Santé !

Une délégation de la fédération Sud Santé Sociaux a été reçue mercredi 8 novembre, par la ministre de la Santé, Mme BUZYN, afin de lui faire état de la situation dans la santé (Hôpitaux, EHPAD, Cliniques...), dans le social et le médico-social.
La ministre nous a reçus, accompagnée par son bras droit, et « vieille connaissance », M. BUBIEN ex-Directeur du CHU d'Angers. Dans la délégation SUD était présent un représentant de la section SUD du CHU d'Angers.

Alors que la ministre vient de présenter son budget pour 2018 (PLFSS), qui projette la réduction de financement de 1.4 milliards d'euros pour les hôpitaux, ce qui va affaiblir dramatiquement encore plus les budgets des hôpitaux publics, elle déclare avec force défendre la santé publique et n'hésite pas à tacler le secteur privé et libéral.

Son discours reste très ambivalent, elle affirme vouloir remettre en cause la T2A (financement à l'acte des hôpitaux), supprimer des actes médicaux inutiles, augmenter l'ambulatoire, augmenter les moyens pour les EHPAD, aller vers les bonnes pratiques, renforcer et stabiliser les équipes de soins, revaloriser les salaires des professionnels.

Elle affirme vouloir faire une réforme de fond de la santé pour le bénéfice des patients et des professionnels, ce qui prendra du temps. Mais à la question sur la situation actuelle et catastrophique des établissements et des conditions de travail, elle se refuse à prendre des engagements immédiats.

Les mesures d'austérité vont donc perdurer et nos conditions de travail continuer à se dégrader. ***Cherchez l'erreur !!!!***

Mme BUZYN, à l'évidence, connait bien le secteur hospitalier, si elle partage le constat catastrophique des conditions dans lesquelles nous exerçons aujourd'hui, elle en renvoie la responsabilité aux anciens gouvernements.

Il n'est plus possible d'attendre d'hypothétiques réformes, la situation déjà très critique dans les établissements ne peut continuer. Le ministère doit dès maintenant nous donner les moyens de fonctionner dans des conditions de sécurité et de qualité.

La pression par la mobilisation doit donc se mettre en route dans tous les hôpitaux, pour qu'enfin la Ministre mette en adéquation ce qu'elle dit être ses convictions avec la réalité du terrain,

IL Y A URGENCE.

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

Au CHU d'Angers, le virage de l'ambulatoire n'a pas été à la hauteur des résultats attendus.

On en vient à regretter de ne pas avoir assez de séjours de plus de 3 jours pour une question de rentabilité !

A l'avenir, il serait souhaitable de freiner avant la courbe pour ne pas rentrer droit dans le mur.

****

Vous avez la parole,

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous exprimer par le biais de notre journal, parler de votre quotidien, des difficultés que vous rencontrez au sein de vos services, de vos interrogations, de vos inquiétudes, de vos colères, de votre souffrance au travail, mais aussi bien sûr vos motivations et vos attentes.

N'hésitez pas à nous transmettre vos écrits…

- En nous rendant visite au local syndical Sud Santé Sociaux,
- En les déposant dans la boite aux lettres, rue des Magnolias.
- Par courrier interne,
- Ou à l'adresse mail suivante… sudsante@chu-angers.fr

Plan du CHU

Syndicat Sud Santé Sociaux

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

Culture et plaisir

Petit OVNI dans le monde du jeu de société, "**Zone à défendre** – le jeu de plateau"(aussi appelé "le jeu de la ZAD") est sorti cet été. Il vous propose d'incarner une équipe de Zadistes luttant face au Système et réalisant des projets collectifs avec le soutien de la population et en cultivant des légumes.
"*Tous ensemble contre le système d'accord, mais on fait comment ? Tous et toutes en même temps, chacun son tour ?*"

Le jeu est dit "coopératif" ; tous les Zadistes sont ensemble et devront se mettre d'accord sur la stratégie à adopter.

Piller le stock de légumes ou de soutien pour des actions individuelles non concertées, c'est mettre en péril toute la ZAD. Souvenir ou initiation de ces moments d'AG où on fait vivre l'action directe, violente ou non. Pendant ce temps, le Système se renforce et déroule sa mécanique froide et impersonnelle.

Les zadistes vont apprendre tout au long du jeu des compétences utiles pour la lutte. Une diversité pour nous rappeler que la lutte ce n'est pas que les beaux parleurs ou la confrontation physique. Pour gagner, il faudra réaliser des projets collectifs, ils sont tous des temps forts de la mobilisation ayant véritablement eu lieu à la ZAD.

La mécanique du jeu ne surprendra pas les habitués. Pour des apprenti-es zadistes qui découvrent ce type de jeu, il faudra se préparer à quelques tours un peu laborieux. C'est peut-être l'occasion de faire se rencontrer des joueurs/joueuses chevronné-es et des militants syndicaux. Pour les plus téméraires, la difficulté peut être modulée.

Une bonne occasion pour discuter dans un cadre différent de cette bagarre, où la vigilance reste de mise, de nos pratiques militantes, de réveiller un comité de soutien local et d'évoquer l'évolution du collectif intersyndical de lutte.
Zone A défendre chez Libertalia pour la fin d'année 2017
http://jeudelazad.lamad.net

Allez, un peu d'humour
pour finir l'année !!!!

En cette fin d'année le CHU n'est pas à la fête !!

Les ravis de la crèche annoncent une coupe budgétaire supplémentaire !!

Les dindons de la farce sont encore au menu cette année !!

La hotte du père Noël est vide !!

Les guirlandes clignotent au rouge !!

Le personnel a les boules !!

Le petit sapin ne réussira pas à cacher la forêt bien longtemps!! Et puis qu'on se le dise… Pas de bras, pas de chocolats !!

Le syndicat SUD
vous souhaite de joyeuses fêtes

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h

Syndicat Sud Santé Sociaux CHU Angers Tél : 54770 / 06 82 05 65 81
E-mail : sudsante@chu-angers.fr Permanence : Tous les jours de 9h à 17h